



POLITIQUE RELATIVE AUX MINÉRAUX DE CONFLIT

VICENTE TORNS, entreprise engagée dans le développement durable, avec une attitude proactive et réactive, dans le cadre et le contexte actuel du problème à l'ère des Objectifs de Développement Durable des ODD, applique cette politique sur les minéraux de conflit à toutes les entreprises affiliées. VICENTE TORNS à tous les employés et à la chaîne d'approvisionnement et que chacun doit coopérer conformément à cette politique.

Vicente Torns s'engage à respecter le Règlement sur les Minéraux Responsables en ce qui concerne les «Minéraux de Conflit» (cassitérite, « coltan », wolframite et ses dérivés, tantale d'étain, niobium, tungstène et or, connus sous le nom de 3TG), de la République Démocratique de la République « RDC » et les pays couverts (République centrafricaine, Soudan du Sud, Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie, Zambie et Angola) et toutes les zones de conflit à haut risque incluses dans la liste CAHRA.

Vicente Torns a mis en œuvre une politique obligatoire de responsabilité et de conformité dans le programme d'approvisionnement en minéraux conçu conformément aux normes internationales basées sur le règlement (UE) 2017/821 et le règlement délégué (UE) 2019/429 avec lesquels le guide de diligence raisonnable de l'OCDE est complété.

VICENTE TORNS s'engage à:

- ✓ Ne pas contribuer à l'exploitation illégale des minerais pour rompre le lien entre les conflits et pouvoir garantir la paix et le développement.
- ✓ Rejeter la violation des droits de l'homme, le travail des enfants, les violences sexuelles, la destruction d'enclaves qui créent des réinstallations forcées,
- ✓ « Protéger, Respecter et Remédier » selon les « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ».
- ✓ Réaliser un questionnaire annuel auprès des fournisseurs, évaluant notamment qu'ils respectent l'exigence d'approvisionnement durable et ont pleinement intégré les pratiques sociales, éthiques et environnementales.
- ✓ Demander annuellement des déclarations à tous les fournisseurs (CFSI-CMRT), afin de s'assurer que le cuivre qu'ils nous fournissent ne contient pas intentionnellement ou malicieusement aucun de ces éléments.
- ✓ Demandez à tous les fournisseurs leurs politiques en matière de « minerais de conflit ».
- ✓ Ne collaborez avec aucune entreprise, personne ou entité qui donne ou exige tout type de pots-de-vin ou de corruption.

Vicente Torns - CEO